

## REGLEMENT PARTICULIER - JOURNEES CLUB

La gestion du Circuit Paul Armagnac est placée 365 jours par an sous la responsabilité de la Société d'Economie Mixte Paul Armagnac et sous l'autorité de l'Arrêté d'homologation du 3 avril 2007 modifiant l'Arrêté du 20 Décembre 2006.

Le Circuit Paul Armagnac est une propriété privée. A ce titre nous vous demandons de vous conformer au présent Règlement Intérieur. Tout manquement entraînera une exclusion immédiate.

### GESTION

#### Park concurrent.

- Heures d'ouverture : ♦ 08 H 30 à 18 H 00
- Circulation : ♦ Vitesse limitée à 30 Km/h - Respect des voies de circulation
- Accès : ♦ Limité aux véhicules immatriculés ou répondant à la réglementation des émissions sonores des Fédérations Sportives délégataires (FIA - FFSA - FIM - FFM).
- ♦ Interdit aux QUADS et aux pocket bike
- Conditions : ♦ Sécurité conforme à la Réglementation Code de la route ou celle des Fédérations délégataires.
- Restrictions : ♦ Interdiction totale de planter quoi que ce soit dans le sol. Les burns, wheeling, rupteurs et accélérations sont formellement interdites dans l'enceinte du Circuit (piste, paddock.....)

#### Piste et Voie des stands

- Heures d'ouverture : ♦ 09 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 18 H 00
- ♦ Le drapeau à damiers est présenté 5 minutes avant l'heure officielle de Fermeture de piste.
- Accès : ♦ L'accès à la piste n'est autorisé qu'après acquittement des droits de piste, signature du cahier piste et de la fiche d'abandon de recours au Secrétariat du Circuit du Lundi au Vendredi et au PC Sécurité le week-end et jour férié.
- ♦ Limité aux véhicules homologués ou n'excédant pas la norme d'émission sonore réglementée par les Fédérations Sportives délégataires. AUTO 100 dB - Moto 102 dB. **TOLERANCE 0**
- ♦ Interdit aux enfants de moins de 16 ans et aux animaux même tenus en laisse.
- Equipements Obligatoires : ♦ Même sur le Paddock : MOTO : cuir, casque, gants, dorsale, chaussures adéquates
- AUTO : casque, gants, ceinture ou harnais
- Consignes MOTO : ♦ En cas de problème ou de retour aux stands, levez le bras ; Si problème sur la piste, gare-vous IMMEDIATEMENT sur le côté droit de la piste et mettez-vous à l'abri derrière un mur.
- ♦ En cas de problème mécanique sur la piste et particulièrement de fuite d'huile, garez-vous sur votre droite IMMEDIATEMENT sous peine d'exclusion définitive.
- ♦ En cas de problème ou de retour aux stands, ne vous arrêtez jamais sur la piste et pour les motards, levez le bras et mettez-vous à l'abri derrière un mur.
- ♦ Il est formellement interdit de reprendre la piste ou la voie des stands à contre sens.
- Circulation : ♦ Dans le sens des aiguilles d'une montre.
- ♦ Conforme aux prescriptions sécurité édictées par les Fédérations délégataires.
- ♦ Respect total de la Route de Course. Tout franchissement volontaire des vibreurs et accotements sera sanctionné.
- Conditions : ♦ Aucune modification spécifique ne pourra être apportée au tracé sans accord express et écrit de la direction.
- Toutes ZONES** ♦ Des fûts de récupération des huiles usées sont à votre disposition sur le paddock.
- ♦ Tout dépôt ou vidange sauvage est formellement interdit.
- ♦ L'abandon de pneumatiques usagés est interdit par la loi.
- ♦ Tout matériau apporté devra être remporté.
- ♦ Interdiction de modifier ou d'intervenir sur les installations du Circuit. (ex : coffrets électriques).

### TRANQUILLITE PUBLIQUE

Afin de préserver la tranquillité publique des contrôles seront effectués afin que toutes les règles édictées ci-dessus soient respectées et en particulier,

- Vérification des fiches d'homologation pour les véhicules compétitions
- Vérification des cartes grises pour les véhicules de série
- Contrôles sono métriques
- Surveillance du site
- Respect total des horaires d'utilisation piste

### LES DRAPEAUX



DANGER RALENTIR IMMEDIATEMENT



ARRET DE LA SEANCE RENTRER AUX STANDS LENTEMENT



ORDRE D'ARRET D'UN VEHICULE



RALENTIR ET RENTRER AUX STANDS

Tout pilote inscrit est responsable de ses accompagnateurs.

Le personnel du Circuit a toute autorité pour exclure toute personne ne respectant pas les consignes ci dessus ou dont le comportement pourrait être considéré comme dangereux ou incompatible au bon fonctionnement et à l'image du Circuit Paul Armagnac ainsi qu'au non respect des mesures de tranquillité publique.



**Société Economie Mixte Paul Armagnac**

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE AU CAPITAL DE 228 673,52 €  
 N° SIREN : 383 578 952 00012 - CODE APE : 926A - R.C.S. Auch B 383 578 952 - Chèques Postaux Travaux 215.948  
 CIRCUIT PAUL ARMAGNAC - BP 24 - 32110 NOGARO (F) - Tél. : 05 62 08 02 49 - Fax : 05 62 68 05 44

LA DIRECTION DE LA SEMP  
 17 OCTOBRE 2007

e-mail : [circuit-nogaro@circuit-nogaro.com](mailto:circuit-nogaro@circuit-nogaro.com)  
[www.circuit-nogaro.com](http://www.circuit-nogaro.com)